S 100.09

DESCRIPTION DU VÉHICULE JN1B18

R 0217
Réimpression
Septembre 1988

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT
0.3 Genre : camion ou VASP.
0.4 Type : JN1B18 versions : 2,7 / 3,25 / 3,85.
0.5 Puissance administrative : 10 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples AV, 2 roues jumelées ou 2 roues simples AR.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 215/75 R 17,5 (124/123 M) ou 9,50 R 17,5 (126/124 L) ou similaires.
En option : monte simple AR 305/70 R 19,5 XZA ou XZT (146/144 L) MICHELIN, uniquement avec le couple de pont 7/41 et en porteur solo et PTAC 8 700 kg.
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu AV dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	6500	8700	8700
2.2	Poids total roulant autorisé :			
2.2.1	Sans système de freinage de remorque :	10000	10000	12200
2.3				
2.4	Charge maximale admissible :			
2.4.1	Sur l'essieu 1 :	2790	3200	3200
2.4.2	Sur l'essieu 2 :	4120	6200	6200
2.5	Voie avant : 1,681			
2.6	Voie arrière : 1,690 (1,668 avec monte simple sur essieu 2)			
2.7	Empattement :	2,700	3,250	3,850

CHASSIS NU

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement			
2.8.0	Total :	2420	2467	2547
2.8.1	Sur essieu 1 :	1480	1501	1521
2.8.2	Sur essieu 2 :	940	966	1026
2.9	Porte-à-faux avant :	----------1,220----------		
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,240	1,750	2,200
2.11	Longueur hors-tout :	5,160	6,220	7,270
2.12	Largeur hors-tout :	----------2,188----------		

CHASSIS-CABINE

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement			
2.8.0	Total :	2925	2992	3073
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1850	1935	1961
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1075	1057	1112
2.9	Porte-à-faux AV :	----------1,220----------		
2.10	Porte-à-faux AR :			
2.10.1	Porte-à-faux AR sans B.A. :	1,240	1,750	2,200
2.10.2	Porte-à-faux AR avec B.A. :	1,635	2,080	2,530
2.11	Longueur hors-tout avec B.A. :	5,555	6,550	7,600
2.12	Largeur hors-tout :	----------2,190----------		

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé			
2.8.0	Total :	3000	3067	3148
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1925	2010	2036
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1075	1057	1112
2.9	Porte-à-faux AV :	----------1,220----------		
2.10	Porte-à-faux AR :			
2.10.1	Mini sans ferrures et access. :	1,155	1,567	1,954
2.10.2	Maxi sans ferrures et access. :	1,755	2,112	2,502
2.10.3	Maxi avec ferrures et access. :	1,875	2,232	2,622
2.11	Longueur hors-tout maxi :	5,795	6,702	7,692
2.12	Largeur hors-tout maxi :	----------2,500----------		
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge			
2.13.1	Distance mini :	0,247	0,343	0,448
2.13.2	Distance maxi :	0,547	0,618	0,722
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	----------0,450----------		

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : L J
3.1.1 Marque : PERKINS
3.2 Description générale :
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.
3.2.2 Cycle : Diesel
3.2.3 Nombre de temps : 4
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 98,48
3.4.2 Course (mm) : 127
3.4.3 Cylindrée (cm^3) : 3861
3.5 Rapport volumétrique de compression : 15,25/1 ± 0,5
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 70
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2600
3.8 Couple maximal (daN CEE) : 30
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1500
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2896
3.11 Carburant utilisé : gazole
3.12 Réservoir de carburant : 80 litres option 130 litres sur longeron droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur fixe ou débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 91
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1950
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : boîte I mécanique 5 rapports + 1 M. AR.
En option : boîte II mécanique 5 rapports + 1 M. AR.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 215/75 R 17,5 ; 2370.
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/mn (avec pont 10/41) :

Boîte I :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	1/7,65	10/41	31,37	4,53
2	1/4,03	9/41	16,52	8,60
3	1/2,26	7/41 *	9,27	15,34
4	1/1,42		5,82	24,43
5	1/1,00		4,10	34,68
M. AR	1/6,86		28,13	5,05

Boîte II :

Combinaison des vitesses	1	2	3	4	5	M. AR
Rapports de la boîte	1/5,34	1/3,60	1/2,14	1/1,41	1/1,00	1/5,82
Couples	12/41 - 11/41 - 10/41 - 9/41 - 7/41 *					

* Le couple 7/41 uniquement avec les pneumatiques 305/70 R 19,5.

4.5 Vitesse maximale théorique : environ 100 km/h au régime de régulation à vide
Pour véhicule supérieur à 10 tonnes et pont d'une démultiplication inférieure ou égale à :

Pneus	215/75 R 17,5 - 9,5 R 17,5
BV I - II	4,10 (41/10)

4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Arrière : essieu rigide, 2 ressorts multilames à compensateur, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : assistance servo-hydraulique ; en option : vis sans fin.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattements	2,700	3,250	3,850
Diamètre de braquage	11,020	12,980	15,100

7 FREINAGE

7.1 Frein de service: à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR(type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : oui le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de frein service.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : oléopneumatique.
7.5.2 Frein de secours : oléopneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : par ressorts.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs de fluide à niveau visible.
2 réservoirs air comprimé de 4,6 litres.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide et chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir au tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option : gaz échappement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis nu ou châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises : 3 places.
8.4 Sièges : 1 siège réglable et une banquette.
8.5 Nombre de portes : 2.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 glaces descendantes sur porte
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur face latérale G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : en option, sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre anti-encastrement). 1 combiné au feu rouge gauche (sans barre anti-encastrement).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 incorporés aux feux rouges.
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.

9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : sans.
10 DIVERS
10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main AR du ressort AR.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	J	N	1	B	1	8	0	0	0	0	0	0	0	1
[Code [Constructeur]			[Caractéristiques générales						[Caractéristiques du véhicule							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	J	N	1	B	1	8	0	0	0	0	3	1	5

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6JN1B1800000315 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.) type (s) et version (s) JN1B18 2,7 - 3,25 - 3,85 livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 ;
- en châssis-nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77 à R.78.1, R.79 à R.81, R.94, R.97 et R.103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78, R.78.2, R.82 à R.94, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF6JN1B1800000315.

Montlhéry, le 14 Septembre 1988
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
CHAPUT

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2210.85.03
Fait à Paris, le 14 Septembre 1988
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche d'Ile de France
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
D. PIERRE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en - châssis-cabine*

- châssis sans cabine (châssis nu)*

1. Genre* : CAM ~~ou VASP~~
2. Marque : RENAULT
3. Type : JN1B18 Version (1) : 3,250
4. Numéro d'ordre dans la série du type (1) : VF6JN1B1800000510
6. Source d'énergie : G.O.
7. Puissance administrative : 10 CV

10. Poids total autorisé en charge ** :	~~6500~~	8700	~~8700~~
11. Poids du châssis nu (1) :			
12. Poids total roulant autorisé :	~~10000~~	10000	~~12200~~

14. Niveau sonore de référence dBA : 91
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1950

est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le : 15 NOV. 1988

Pour être livré à :

RENAULT Véhicules Industriels

Fait à LYON, le : 15 NOV. 1988

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA : pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de carrossier conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.